

La Voix des Francs Catholiques

Numéro 25

Juillet 2012

Réponse au bulletin n°269 Notre Dame de la Sainte Espérance juin 2012, de M. l'abbé Belmont.

M. l'abbé Belmont a rendu publique une lettre privée d'un de ses confrères – sans lui en demander la permission – en masquant son identité toutefois, qui lui faisait un certain nombre de remarques¹, mais dans laquelle les éditions Saint-Remi et ma personne sont directement impliquées et nommées. Nous répondrons à trois points sur lesquels M. l'abbé Belmont a tenu à s'exprimer et se justifier, car ces trois points touchent directement le combat de la vérité que notre maison d'édition et notre revue *La Voix des Francs Catholiques* entendent mener. Au moins cette lettre aura eu le mérite de crever un abcès qui gonflait de plus en plus.

1er point : sa justification pour encourager certains de ses fidèles à recevoir la confirmation dans le rite traditionnel, d'un évêque conciliaire, sacré avant Vatican II.

2ème point : son rejet d'un certain nombre d'auteurs catholiques éminents publiés aux éditions Saint-Remi, en particulier Mgr Gaume.

3ème point : son rejet de la mission divine de la France.

I.

Est-il permis de recourir ainsi aux sacrements d'un évêque sacré avant Vatican II avec mandat², mais qui « a participé à Vatican II ; il en a reçu les actes ; il a accepté les réformes, notamment liturgiques, qui s'en sont suivies ; il l'a appliqué dans les deux diocèses où il a résidé, et même, dit-on, avec une certaine force ; il n'a pas désavoué ce qui précède.³ » ?

Le point essentiel par lequel M. l'abbé Belmont va essayer de justifier un tel recours va consister à dire que l'adhésion à Vatican II et ses réformes, même pendant longtemps, de la part d'un évêque prince de l'Église⁴, ne constitue pas un motif d'hérésie ou de

¹ Il s'agit de M. l'abbé Jean-Luc Lafitte qui nous autorise à le nommer, dont la lettre a été approuvée par M. l'abbé Guépin chez qui il est hébergé.

² Sacré en 1961, donc mandat de Jean XXIII. On peut se poser la question de la valeur d'un mandat de Jean XXIII, que nous mettons au rang des antipapes. On peut se reporter à l'étude de l'abbé Ricossa sur Jean XXIII publiée dans plusieurs n° de la revue *Sodalitium*.

³ Abbé Belmont, bulletin *Notre-Dame de la sainte Espérance* (NDLSE) n°269. Oratoire Notre Dame de la Sainte Espérance, 3 allée de la Sérénité, 33490 Saint-Maixant.

⁴ De la part d'un simple fidèle on pourrait être plus indulgent, car on peut supposer un certain degré d'ignorance non-coupable, mais il n'est pas possible d'invoquer l'ignorance non-coupable pour un

schisme, et que finalement on peut rester parfaitement catholique tout en adhérant à Vatican II et ses réformes.⁵

Or si Mgr Lefebvre a fondée son œuvre et s'est opposé à Paul VI c'est bien précisément parce qu'il considérait que l'Église conciliaire issue de Vatican II n'était plus l'Église Catholique :

« Le droit à la liberté religieuse est blasphématoire car c'est prêter à Dieu des intentions qui détruisent sa Majesté, sa Gloire, sa Royauté. Ce droit implique la liberté de conscience, la liberté de pensée et toutes les libertés maçonniques.

L'Église qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Église conciliaire n'est donc pas catholique. **Dans la mesure où le Pape, les évêques, prêtres et fidèles adhèrent à cette nouvelle Église, ils se séparent de l'Église catholique.** »⁶

M. l'abbé Belmont affirme : « pour déclarer qu'il n'est plus catholique, il faudrait savoir dans quelle mesure il sait et veut professer une religion qui s'écarte de la religion catholique sur des doctrines ou des pratiques qui relèvent de la foi. »⁷

Mais Mgr Q. A. auquel M. l'abbé Belmont a recours peut-il ignorer par exemple le décret de Vatican II *Nostra Aetate*, qui dit à propos des musulmans :

« **L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes.** Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. »

Quel odieux blasphème hérétique que ce décret ! Regarder avec estime les musulmans ! qui adorent un faux dieu abominable. Il n'y a pas besoin d'être théologien pour voir que cette proposition est odieusement contraire à la Foi. Voyez ce qu'en dit le docteur de l'Église saint Alphonse de Liguori :

« Pour ce qui est de la religion Mahométane, tout le monde sait qu'elle n'est autre chose qu'un **mélange grotesque de judaïsme et d'hérésies**, dont le propagateur fut un homme vil, impudique et voleur, je veux dire Mahomet, qui, avec le concours

évêque en matière de dogme.

⁵ « Rien ne permet d'affirmer catégoriquement que Mgr C. Q-A. a quitté l'Église catholique. Ni par apostasie, car il n'a jamais voulu abandonner le nom chrétien ; ni par schisme parce qu'il n'est jamais entré dans une secte identifiée ; ni par hérésie, parce qu'il n'a pas proclamé qu'il refuse de croire ce que Jésus-Christ nous enseigne par l'Église. Celui qui voudrait l'affirmer qu'il a abandonné l'Église d'une de ces trois manières devrait le démontrer. » Abbé Belmont, NDLSE n°269

⁶ Mgr Lefebvre dans sa lettre de 1976 *Quelques réflexions à propos de la 'supens adivinis'*. Mgr Lefebvre déclarait aussi clairement, à propos du concile Vatican II : « *Nous croyons pouvoir affirmer, en nous en tenant à la critique interne et externe de Vatican II, c'est-à-dire en analysant les textes et en étudiant les avenants et aboutissants de ce Concile, que celui-ci, tournant le dos à la Tradition et rompant avec l'Église du passé, est un Concile schismatique.* » (Mgr Lefebvre, *le Figaro*, le 4 août 1976.)

⁷ Abbé Belmont, NDLSE n°269.

d'une infâme canaille de sa trempe, séduisit les peuples pour leur faire embrasser une foi et une loi mieux faites pour les bêtes que pour les hommes. Mahomet faisait sonner bien haut que sa religion lui avait été révélée de Dieu, comme il l'écrit lui-même dans son Coran ; mais il suffit de lire ce Coran pour reconnaître que **tout ce qu'il renferme est un tissu de fables, d'inepties et d'impiétés.** »⁸

Mais Mgr Q. A. auquel M. l'abbé Belmont a recours peut-il ignorer par exemple le décret de Vatican II *Nostra Aetate*, qui dit à propos des juifs :

« Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux Juifs, le saint Concile veut encourager et recommander la connaissance et **l'estime mutuelles**, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'un dialogue fraternel. Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ, ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors, ni aux Juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau Peuple de Dieu, **les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture.** Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la Parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ. »

Quelle estime l'Église doit-elle avoir de la synagogue de Satan ? Voilà renié l'enseignement de l'Église qui affirme que ce peuple *perfide* (*per fide* : qui a perdu la Foi) est le peuple déicide, et que demeure sur lui ce châtiment qu'il a invoqué lui-même « *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* » (Matthieu XXVII, 25). Saint Thomas d'Aquin en fait le commentaire suivant dans *La Chaîne d'Or*⁹ : « Cette imprécation pèse encore aujourd'hui sur les Juifs, et le sang du Seigneur s'attache à eux jusqu'à ce jour. »

Les Juifs, incrédules envers la divinité du Christ, constitueront après la chute de Jérusalem un judaïsme talmudique, rabbinique et pharisaïque qui, plus qu'une religion proprement dite, sera en fait **une lignée extrêmement hostile au christianisme** comportant des thèses qui se traduisent par une extraordinaire violence comme on peut en juger : « Tous les chrétiens doivent être tués sans en excepter les meilleurs » [Zohar I, 219 b] ; « Le meilleur parmi les Goïm mérite d'être mis à mort » [Abhodah Zarah 26 b Tosephoth] ; « Efface la vie du chrétien et tue-le. C'est agréable à la Majesté Divine comme celui qui offre un don d'encens » [Sepher Or Israël, 177 b], violence qui se fera même horriblement blasphématoire et insultante envers le Christ : « Fils illégitime, conçu pendant les règles de sa mère » [Kallah, 1b. (18b)] ; « Mort comme une bête et enterré dans un tas de fiente » [Zohar III, (282)] ; « Le fils de Pandira, un soldat romain » [Abhodah Zarah II] ; « À la veille de la Pâque a été pendu. Quarante jours avant cela cette proclamation a été faite : Jésus doit être lapidé à mort parce qu'il a pratiqué la

⁸ Saint Alphonse et l'Islam, éd. Saint-Remi, p. 18, extrait du Traité *Les Vérités de la Foi*, Partie III, Chap. XI.

⁹ *La Chaîne d'Or*, tome I, p. 570, éd. St-Remi.

sorcellerie » [Sanhedrin 43a] ; « Jésus est dans l'enfer, bouillant dans des “excréments chauds” » [Gittin 57a], et la Vierge Marie, dont le caractère immonde et l'abjecte grossièreté haineuse, nous invitent à ne pas y insister d'avantage. Ceci explique pourquoi, selon le pape Pie IX dans sa lettre Encyclique *Etsi multa luctuosa* (1873), les Juifs représentent aujourd'hui la “Synagogue de Satan”.¹⁰

Voilà pourquoi les princes catholiques de toute la chrétienté, avec l'appui de l'autorité de l'Église se sont appliqués au cours des siècles à contenir les juifs pour les empêcher d'accéder aux postes de direction des états, afin d'éviter leur plan de corruption. Les juifs n'ont eu de cesse de tenter d'infiltrer les cours royales par le mensonge et le vice, et ils y sont parvenus, pour, après avoir détruit les monarchies, infiltrer ensuite l'Église elle-même et aboutir à la situation actuelle¹¹. Ils ont maintenant les pleins pouvoirs avec une organisation démocratique internationale et une église conciliaire à leurs ordres, qui prône la liberté de conscience, la liberté de pensée et toutes les libertés maçonniques.

Nous pourrions continuer avec bien d'autres hérésies contenues dans Vatican II. Sur quatre points au moins, les enseignements du concile Vatican II sont tellement en contradiction logique avec les déclarations du magistère traditionnel antérieur qu'il est impossible de les interpréter dans la ligne des autres enseignements déjà contenus dans les documents antérieurs du magistère de l'Église. Vatican II a donc rompu l'unité du magistère, dans la mesure où il a rompu avec l'unité de son objet.

Ces quatre points sont les suivants.

La doctrine de la liberté religieuse, telle qu'elle est exprimée au n. 2 de la déclaration *Dignitatis humanae*, contredit les enseignements de Grégoire XVI dans *Mirari vos* et ceux de Pie IX dans *Quanta cura*, ainsi que ceux de Léon XIII dans *Immortale Dei* et ceux de Pie XI dans *Quas primas*.

La doctrine de l'église conciliaire, telle qu'elle est exprimée au n. 8 de la constitution *Lumen gentium*, contredit les enseignements de Pie XII dans *Mystici corporis* et dans *Humani generis*.

La doctrine relative à l'œcuménisme, telle qu'elle est exprimée au n. 8 de *Lumen gentium* et au n. 3 du décret *Unitatis redintegratio*, contredit les enseignements de Pie IX dans les propositions 16 et 17 du *Syllabus*, ceux de Léon XIII dans *Satis cognitum* et ceux de Pie XI dans *Mortalium animos*.

¹⁰ Nous renvoyons le lecteur au catalogue des ESR sur le thème judéo-maçonnerie extrêmement fourni.

¹¹ Lire par exemple *La Conjuration Antichrétienne* de Mgr Delassus, 1 grand volume 438 p. 40 €, ou *Deux Mille Ans de Complot contre l'Église* de Maurice Pinay, 2 vol. 907 p., 48 €, disponibles aux ESR.

La doctrine de la collégialité, telle qu'elle est exprimée au n. 22 de la constitution *Lumen gentium*, y compris le n. 3 de la *Nota prævia*, contredit les enseignements du concile Vatican I sur l'unicité du sujet du pouvoir suprême dans l'Église et la constitution *Pater æternus*.

Nous pourrions aussi énumérer les comportements hérétiques des anti-papes Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul I, Jean-Paul II et Benoît XVI, leur participation active à des faux cultes, que Mgr Q. A. ne peut pas ignorer.

Par conséquent comment peut-on recevoir les sacrements (même dans le bon rite) d'un évêque qui adhère publiquement à Vatican II et ses réformes ? **Par cette adhésion non reniée, il est séparé de l'Église.** La première des charités envers cet évêque qui s'est laissé entraîner et convaincre par l'ennemi, serait de lui remettre sous les yeux les hérésies de Vatican II et l'invalidité des nouveaux rituels sacramentaux issus de Vatican II, afin qu'il y renonce définitivement. Une confession franche de la Foi catholique est devenue nécessaire au for externe (le for interne pour faire plaisir à tel ou tel sensibilité traditionnelle ne suffit pas), afin de rejoindre l'Église Catholique. Recourir à cet évêque passé dans le camp ennemi sans ces conditions minimales, constitue un **contre-témoignage de la Foi catholique.**¹²

Enfin M. l'abbé Belmont prétend que l'église conciliaire n'est pas une secte : « il n'existe pas une société religieuse qui un beau jour s'est constituée en entité indépendante et qui a pris le nom d'église conciliaire ; il n'y a pas une sorte de pseudo ou quasi corps mystique antagoniste de l'Église catholique : le corps mystique du diable peut-être ? Faire de l'église conciliaire une société religieuse pleinement constituée, ayant un être propre, un statut juridique, c'est faire œuvre d'imagination. »¹³

Est-ce le fruit de l'imagination ? Un nouveau concile hérétique Vatican II, un nouveau droit canon hérétique, un nouveau catéchisme reprenant les hérésies de Vatican II, des nouveaux rituels invalides, le tout dans une pratique perpétuelle d'œcuménisme, de *communicatio in sacris* avec les faux cultes des fausses religions, de références à tous les théologiens modernistes condamnés à l'avance par saint Pie X, et la suprême allégeance au peuple décide. L'église conciliaire n'est autre que cette organisation qui a pris naissance avec le concile Vatican II et ses réformes liturgiques qui ne sont pas catholiques, et elle constitue en cela **une secte parfaitement définie, qui répand la doctrine condamnée du modernisme "égout collecteur de toutes les hérésies"**, qui

¹² Les vendéens pendant la révolution, plutôt que de recourir aux prêtres schismatiques de leur paroisse, risquaient leur vie pour recevoir les sacrements des prêtres non-jureurs cachés dans les bois. Notons que le schisme des prêtres jureurs était quelque peu moins grave que les hérésies modernistes de Vatican II.

¹³ Abbé Belmont, NDLSE n°269.

éclipse la véritable Église Catholique.

II.

Abordons maintenant l'opposition de M. l'abbé Belmont à la ligne éditoriale des éditions Saint-Remi¹⁴, et en particulier au dénigrement de Mgr Gaume dont nous avons publié toutes les œuvres pour le plus grand bien d'un très grand nombre de lecteurs qui nous l'ont manifesté.

Pour cela il s'appuie sur une courte citation lapidaire de Dom Guéranger¹⁵ : « L'abbé Gaume est profondément ignorant, vous ne pouvez le suivre en aucune façon » (*Histoire du Cardinal Pitra* par Dom Cabrol, Paris 1893, p. 193)

Vu les innombrables approbations dont a bénéficié Mgr Gaume de la part de Rome¹⁶ (Papes, concile provincial d'Amiens sanctionné par Rome sous la direction du Cal Gousset), et des plus grand penseurs catholiques de son époque, face à cette citation contradictoire et incohérente, nous sommes allés voir le chapitre complet de l'ouvrage en question, et voilà que mise dans son contexte on s'aperçoit que Dom Guéranger a été trompé par un faux rapport sur un ouvrage (*Le Ver Rongeur des Sociétés Modernes*) qu'il n'a manifestement pas lu.

Plus ! **Dom Guéranger propose à Dom Pitra exactement ce que Mgr Gaume prônait** : « L'abbé de Solesmes n'eut garde de refuser à dom Pitra la permission de donner son sentiment sur la question, d'autant qu'il partageait toutes ses idées : « J'approuve de tout point, lui dit-il, votre manière de voir. Le contraire est absurde, seulement **je voudrais dans les classes l'étude parallèle des classiques profanes et des classiques sacrés**¹⁷. **« C'est tout le combat de Mgr Gaume**, qui a d'ailleurs mis au point une bibliothèque des classiques grecs et païens de 24 volumes pour toutes les

¹⁴ « En quoi serais-je tenu d'estimer une école de pensée dans laquelle vous placez des auteurs très inégaux et disparates ? Je ne me laisse pas impressionner par l'espèce de terrorisme intellectuel qui voudrait que ces auteurs soient tous des maîtres inégalés et que ceux qui ne l'admettent pas sont définitivement des imbéciles ou des libéraux.

Je n'ai pas à me justifier de préférer cent fois un Dom Guéranger ainsi que ceux qui, comme lui, jouissent d'une science et d'un *sensus fidei* d'une autre envergure, et qui présentent l'avantage de n'avoir aucun relent de fidéisme ni de traditionalisme (ce n'est pas le cas de tous ceux que vous énumérez, loin s'en faut, mais tant pis pour vous, c'est vous qui les amalgamez). Tenez, pour vous amuser, voici l'appréciation de Dom Guéranger sur l'abbé Gaume (c'était à propos de l'affaire des classiques qui a rendu Gaume célèbre) : « L'abbé Gaume est profondément ignorant, vous ne pouvez le suivre en aucune façon » (*Histoire du Cardinal Pitra* par Dom Cabrol, Paris 1893, p. 193)

Je vous mets au défi d'apporter un seul fait qui puisse vérifier votre paragraphe sur les éditions Saint-Remi auxquelles je n'ai « de cesse de couper l'herbe sous les pieds ». Décidément, auriez-vous l'esprit binaire : si l'on n'est pas d'accord avec une ligne éditoriale, on est adversaire ? » Abbé Belmont, NDLSE n°269.

¹⁵ Précisons que les éd. Saint-Remi ont publié la quasi-totalité des œuvres de Dom Guéranger. Si donc Mgr Gaume dérange tant M. l'abbé Belmont, il peut au moins recommander notre maison d'édition pour Dom Guéranger.

¹⁶ Il reçut six Brefs pontificaux de papes.

¹⁷ Lettre du 9 novembre 1851.

classes, dont nous avons réédités certains volumes.

Dom Cabrol avoue dans ce même chapitre que **Dom Pitra a un jugement trop sévère sur l'abbé Gaume** : « Tout serait à louer dans cette lettre, fond et forme, si l'enthousiasme de dom Pitra pour l'antiquité classique ne l'eût entraîné à un jugement que nous serions tenté de trouver **trop sévère**, au sujet de l'abbé Gaume. Le livre du paganisme dans l'éducation contient au milieu de thèses paradoxales bien **des idées justes et des vérités piquantes** sur le moyen âge chrétien, la renaissance païenne du seizième siècle et l'éducation chrétienne. » La preuve est faite que Dom Guéranger a été trompé par Dom Pitra, et que par conséquent son jugement lapidaire est erroné.

Il n'est donc pas très correct de discréditer ainsi Mgr Gaume par une citation sortie de son contexte.

Mais voyons de plus près si Mgr Gaume était profondément ignorant, où si ceux qui l'accusent ainsi malgré le recul de l'histoire (que Dom Guéranger n'avait pas en 1851), ne manifestent pas eux-mêmes leur propre ignorance.

Mgr Jean-Joseph GAUME fut le neuvième enfant d'une famille patriarcale de cultivateurs qui, aux plus mauvais jours de la Révolution, avait donné asile aux prêtres persécutés. Il naquit à Fuans (Doubs), le 5 juin 1802. Il fit ses études littéraires au petit séminaire d'Ornans et sa théologie au grand séminaire de Besançon sous la direction de l'abbé Busson, son cousin, dont le père avait été condamné à la guillotine par le tribunal révolutionnaire de Maîche, le 14 octobre 1793. Ordonné prêtre en 1825, il fut deux ans vicaire à Vesoul. Sur l'indication de l'abbé Gerbet, Mgr Millaux, évêque de Nevers, le demanda, en 1827, pour professer le dogme dans son grand séminaire et il le nomma chanoine honoraire. L'abbé Gaume n'occupa la chaire de dogme que durant l'année scolaire 1827-1828. En 1828, il devint supérieur du petit séminaire de Nevers et il réorganisa avec succès cette maison sous le triple rapport de la piété, de la science et de la discipline. En 1829, tout en gardant cette charge, il fut chanoine titulaire de la cathédrale. Le gouvernement français exigea, en 1831, des supérieurs des maisons d'éducation qui ne faisaient pas partie d'une congrégation approuvée, le serment imposé par les ordonnances du 11 juin 1828. Quoique prêtre séculier, l'abbé Gaume refusa une déclaration que le pouvoir civil n'avait pas le droit de lui demander, et il quitta le petit séminaire. Il dirigea dès lors le catéchisme de persévérance des jeunes filles de toute la ville, œuvre dont il fut chargé pendant vingt ans. Il initiait ses élèves, dont le nombre dépassait 300, à la pratique des bonnes œuvres, et il était lui-même président de l'œuvre Saint François-Xavier pour les ouvriers et directeur de la conférence de Saint Vincent de Paul. **Au cours d'un voyage à Rome en 1842, il reçut du pape Grégoire XVI, la croix de l'ordre de Saint Sylvestre en récompense de son dévouement et des services qu'il avait rendus à la religion par ses ouvrages.** Le 19 août 1843, il donna sa démission de chanoine titulaire pour être vicaire général de Mgr Dufêtre ; il eut part à l'administration diocésaine à ce titre jusqu'en 1852 ; il démissionna alors en raison de son dissentiment avec le prélat au sujet des classiques chrétiens. Il avait ouvert la controverse sur l'abandon des auteurs païens de l'antiquité et il menait campagne avec Louis Veillot contre Mgr Dupanloup. Au mois de novembre 1852, l'évêque de Nevers adressa à son clergé une circulaire dans laquelle il prenait parti contre les idées de son vicaire général.

L'abbé Gaume quitta Nevers, tout en demeurant chanoine d'honneur de la cathédrale, et se retira à Paris auprès de ses frères, qui étaient libraires-éditeurs. Le comité ecclésiastique de Pontarlier l'avait présenté au suffrage des électeurs de l'arrondissement, en 1849, pour la députation. L'université de Prague lui avait donné le titre de docteur en théologie, le 28 août 1848 ; les évêques de Reims, de Montauban et d'Aquila le nommèrent vicaire général (ce dernier, le 13 juin 1856). **Le pape Pie IX l'éleva, en 1854, à la dignité de protonotaire apostolique ad instar participantium.** En 1872, le préfet de la Propagande lui confia la charge de directeur général de l'*Œuvre apostolique*, destinée à venir en aide aux missionnaires. Il mourut à Paris le 19 novembre 1879. Il fut, toute sa vie, un prêtre pieux et zélé, d'un caractère bon et affable, très dévoué à l'Église et au siège apostolique.

À propos de la controverse sur les classiques païens il faut dire à l'encontre de Dom Pitra, que **Rome a parlé, la dispute est donc terminée.** Dom Cabrol qui écrit en 1893 ignore-t-il ce bref de Pie IX qui donne raison à Mgr Gaume, suite à la publication de *PIE IX ET LES ÉTUDES CLASSIQUES, APPEL AUX PÈRES DE FAMILLE ET AUX INSTITUTEURS DE LA JEUNESSE* où est cité en sus ce **Bref de Pie IX ?**

PIE IX, PAPE.

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu avec joie la lettre filiale et les offrandes que, en votre nom et au nom des pieux fidèles dont vous dirigez la conscience, vous Nous avez adressées. En vous voyant si plein de sollicitude pour Nous, Notre ardent désir est que vous jouissiez de cette félicité de l'âme, que ni l'iniquité des temps ni la haine des hommes ne peuvent ôter aux justes et aux sages.

« Aussi, que les oppositions et les critiques malveillantes de quelques-uns ne vous émeuvent pas, puisque, comme vous le dites, le but unique de vos écrits a été de défendre, dans la question des études, les règles que vous saviez être par Nous approuvées : savoir, faire étudier à la jeunesse, avec les ouvrages classiques des anciens païens, purgés de toute souillure, les plus beaux écrits des auteurs chrétiens.

« C'est pourquoi nous jugeons à propos que vous bannissiez toute anxiété, bien plus, que vous reposiez dans une parfaite tranquillité. Car ceux qui dans leur conduite ne se proposent que la gloire de Dieu et le salut des âmes, sont assurés de s'acquérir de grands mérites devant Dieu et une solide gloire aux yeux des hommes sages. Et ce sont des titres de gloire préférables à ceux qui reposent sur les vains jugements et opinions du vulgaire.

« Soyez donc plein de courage et d'ardeur et recevez comme gage des faveurs divines la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons dans toute l'effusion de Notre cœur, à vous et aux fidèles nommés plus haut, qui se sont unis à vous pour Nous offrir l'hommage de leur piété filiale.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 avril 1874. De Notre pontificat l'année vingt-huitième.

PIE IX, Pape ».

Est-il vrai que Monseigneur Gaume soit profondément ignorant ? Laissons parler l'abbé Pelletier¹⁸ qui en a assuré déjà il y a bien longtemps la défense, en s'appuyant sur le Magistère de l'Église, sur les auteurs les plus éminents et sur le bon sens :

« On a dit, et sur tous les tons, que Mgr Gaume est *un exalté, un exagéré, un homme à idées singulières*. Soit. Mais à présent que les adversaires de cet illustre auteur veuillent bien examiner un instant avec moi certains de ses ouvrages où n'est pas traitée la question des classiques, son **Manuel des Confesseurs**, par exemple. Oh ! ici nous nous trouvons parfaitement d'accord pour louer et admirer. Nous n'hésitons pas à dire que ce *Manuel* est une œuvre unique, parfaite, si excellente que c'est quasi un devoir pour tout prêtre de le lire aussi assidûment que l'Écriture Sainte. Nous proclamons encore que ce livre, ne fût-il qu'une pure compilation eût exigé comme tel dans son auteur une science, une érudition, une prudence, une sagesse, un esprit de discernement, u n bon sens pratique chrétien plus qu'ordinaire.

Qui n'admirerait encore **Les Trois Rome** qui décèlent une étude si approfondie, une connaissance si parfaite des temps anciens et surtout des premiers âges de l'Église ? Et sans parler de plusieurs autres livres excellents, sortis de la plume du même auteur, ne suffit-il pas de nommer l'**Histoire de la Société domestique, Le Signe de la Croix au dix-neuvième siècle**¹⁹, que S. E. le cardinal prince Altieri, préfet de la S. C. de l'Index., appelle *un livre admirable*, et particulièrement ce beau **Catéchisme de Persévérance** qui a conquis une popularité européenne et même américaine. Souvenons nous enfin que Grégoire XVI, dans un Bref adressé à Mgr Gaume et par lequel il le crée Chevalier de l'ordre de la Milice Dorée, lui dit, après les éloges les plus flatteurs donnés à ses grands talents et à sa piété, que ses ouvrages n'ont pas rendu un médiocre service à la religion.

Quand donc un prêtre, aussi **grave**, aussi **savant**, aussi **zélé**, aussi **expérimenté** que l'est celui qui a doté la bibliothèque chrétienne de ces précieux ouvrages, entreprend de parler de la réforme à opérer dans l'enseignement, on doit *à priori*, raisonnablement supposer qu'il n'a point entrepris de traiter une question de cette importance, sans savoir ce qu'il disait, sans faire de longues réflexions et de sérieuses études, sans prendre de nombreux et sûrs conseils. Un bon sens, assez peu cultivé même, nous dit qu'il faut tenir compte de tout un ensemble de faits lorsqu'il s'agit de mesurer l'estime qu'on accorde à quelqu'un. Si les adversaires de Mgr Gaume eussent daigné suivre ce *dictamen* de la commune raison, ils n'auraient pas été aussi prompts à s'écrier qu'ils ne voyaient dans sa thèse contre le paganisme dans l'enseignement,

¹⁸ MGR GAUME, *SA THÈSE ET SES DÉFENSEURS, les classiques chrétiens et les classique payens dans l'enseignement*, 35 p. 5 €

¹⁹ Après avoir lu ce livre, Pie IX a accordé une indulgence de 50 jours à cet acte de religion : « C'est pourquoi, confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant et en l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, Nous accordons, dans la forme accoutumée de l'Église, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, toutes les fois qu'au moins contrits de cœur, et en ajoutant l'invocation de la très-sainte Trinité, ils feront le signe de la croix, cinquante jours d'indulgences pour les pénitences qui leur auraient été imposées ou qu'ils devraient pour une autre raison quelconque ; Nous accordons de plus, miséricordieusement dans le Seigneur, que ces indulgences puissent être appliquées, par manière de suffrage, aux âmes des fidèles qui ont quitté ce monde dans la grâce de Dieu. »

qu'un amas d'accusations dont le titre seul révèle l'inanité, des témérités d'opinion et de langage, des emportements d'esprit, des déclamations violentes, bonnes seulement à produire le trouble et le scandale, enfin, une aberration.

Qu'est-ce donc maintenant que cette thèse de Mgr Gaume qui a soulevé en France de si chaudes et de si vives discussions ? Cette thèse ? Elle se résume à dire : eu égard aux penchants de l'homme déchu, eu égard surtout à l'état du monde actuel, païen dans le luxe et l'immodestie de ses habits, païen dans sa littérature dont le fonds est ou puéril ou immoral, païen dans ses arts d'agrément, qui ont fait servir le pinceau, le ciseau, la musique à reproduire des objets que la pudeur ne nomme pas, à exalter des sentiments dont la présence est une souillure, païen dans sa philosophie qui ne tend qu'à émanciper la raison individuelle, païen dans sa politique qui nie les droits de Dieu en proclamant ceux de l'homme, qui veut le règne de la démocratie pure et l'anéantissement de toute influence religieuse sur le pouvoir civil, païen enfin dans toutes ses aspirations qui sont grossières, terrestres, bestiales, il est d'une extrême importance de nourrir la jeunesse chrétienne et catholique de christianisme et de catholicisme.

Mgr Gaume fait ensuite voir de quel contre bon sens l'éducation se rend coupable depuis trois siècles en donnant, pour précepteurs et pour modèles, à des âmes baptisées toute cette pléiade de prétendus grands hommes de l'antiquité qui, sans en excepter le divin Platon et l'immaculé Cicéron, peuvent tous être désignés par ce mot d'un Père de l'Église : *Animalia gloriae et voluptatis*. Il nous révèle les ignominies de ces grands modèles de perfection humaine et nous fait voir que tous leurs mouvements, au lieu de tendre vers en haut, tendent vers ce qu'il y a de plus bas ; qu'au lieu de s'élever comme l'aigle, ils rampent comme la chenille ; qu'au lieu de se nourrir comme l'abeille du suc parfumé des fleurs, comme la mouche stercoraire ils s'abattent sur l'ordure. Pas une violation de la plus sainte des lois devant laquelle ils reculent ; pas une souillure qu'ils s'épargnent.

Voilà probablement ce qui a mérité à Mgr Gaume le titre d'insulteur de l'Église, et en effet il y avait de quoi. Passe pour jeter une poignée de boue à la face d'un saint Père avec un sourire niaisement impie, ce n'est là qu'une peccadille ; mais attaquer Cicéron ! Platon ! le divin Platon ! oh ! pour le coup un tel attentat doit exciter une indignation universelle ; c'est un attentat trois fois sacrilège !

Qu'est-ce encore que la thèse de Mgr Gaume ? C'est un long et magnifique commentaire de l'un des décrets du V^e concile général de Latran qui déclare que la philosophie et la littérature païenne sont infectes dans leurs racines, et qui n'en permet l'étude qu'après avoir exigé des précautions infinies ; c'est la démonstration parfaite, histoire en main pour prouver par des faits nombreux les terribles ravages exercés dans le monde moderne par la mise en honneur du paganisme gréco-romain, de la sagesse divine qui inspirait le Saint Concile de Trente quand dans la VII^e des X règles de l'Index, éditées par son ordre, il défendait pour aucune raison de laisser lire aux enfants, même sous prétexte d'élégance de style et de langage, les livres des païens qui renferment des choses lascives et obscènes.

Il importe encore de signaler ici que l'Église avait formulé cette thèse, même dès les premiers siècles de son existence, par l'organe de ses membres les plus saints et les

plus éclairés, je veux dire les *Saints Pères*. C'est ce que reconnaît Rollin lui-même, tout saturé de paganisme qu'il était lorsqu'il dit : « La lecture des poètes, *condamnée si unanimement par les Pères*, et même par les païens, peut-elle donc être permise dans les écoles ? (Tr. Des Et. p. 576.) Pour abréger, je n'en citerai que deux : saint Augustin et saint Jérôme. Le premier, qu'on ne traitera certainement pas *d'esprit léger*, regarde la coutume où l'on était, de son temps, d'expliquer les fables des poètes dans les écoles chrétiennes comme un funeste torrent auquel personne ne résistait, et qui entraînait les jeunes gens dans l'abîme éternel. (Conf. lett. ch. XVI.) Le second ne craint pas de qualifier très énergiquement l'ensemble de la philosophie et de la littérature païenne, en l'appelant *nourriture des démons. Cibus est, demoniorum, secularis philosophia, carmina poetarum, rhetoricorum pompa verborum* (Lt., Hier. Epist. ad. Dam. de decob. filiis opp. t. IV, p. 153).

Ces textes sont précis, comme on le voit, et vont directement au but ; ils ne permettent guère de regimber. Toutefois on a trouvé le moyen de leur faire signifier toute autre chose que ce qu'ils veulent dire, pris dans leur sens naturel, et l'on a même eu le courage de composer de gros volumes pour prouver que donner la préférence aux classiques chrétiens sur les classiques païens, loin d'être conforme à l'esprit de l'Église, était en complète opposition avec lui, et que par conséquent les ouvrages de Mgr Gaume contre le Paganisme dans l'éducation était digne de *censure*. Il fallait une pareille sortie pour faire briller la vérité dans tout son jour. **Aussi Mgr Gaume alla-t-il lui-même à Rome soumettre à la Congrégation de l'Index les ouvrages où il avait traité la question des classiques**, et, quelques temps après, le Père Cirino, consultant des clercs réguliers, lui fit parvenir la consultation suivante :

“Monsieur et très respectable abbé, les principes de foi et de zèle, qui vous ont inspiré le rare courage de soulever une question aussi utile et aussi délicate qu'est la question de l'abus des classiques païens dans les écoles seront infailliblement reconnus et admirés de quiconque voudra se procurer l'avantage de lire ce que *vous* avez publié à ce sujet.

“Attaquer de front une coutume invétérée et universelle a paru à quelques-uns une présomption et une injure envers l'Église. Rassurez-vous cependant ; car d'un autre côté des personnages, non point en petit nombre ou obscurs, mais en grand nombre et on ne peut plus distingués, vous encouragent, vous secondent et se font vos compagnons d'armes dans cette guerre contre le paganisme, infiltré dans l'éducation et débordé contre les sociétés modernes.

“ (...) Empêcher les jeunes gens qui doivent étudier le grec et le latin de puiser leurs premières idées dans les auteurs païens, desquels, excepté la langue, on n'apprend rien de bon et dont on peut apprendre beaucoup de mal, et d'autre part, leur mettre entre les mains des livres chrétiens où, tout en apprenant une langue, qui est aussi une langue grecque ou latine, l'esprit et le cœur des enfants, faciles à recevoir et fidèles à retenir les premières impressions, se pénètrent, presque sans s'en apercevoir, de religion, de vertu, de piété, qui, en fin de compte, sont l'essentiel de la vie morale de l'homme : rien de tout cela assurément ne peut être appelé un outrage à l'Église. Je dirai plutôt que c'est un moyen de seconder ses vues.

“ (...) Il me semble que c'est faire trop d'honneur à Homère et à Virgile, à

Démosthène et à Cicéron, que de déclarer l'Église solidaire de l'injure qu'on leur fait en les bannissant de quelques écoles. Je ne sache pas que l'Église ait jamais fait de canon pour sanctionner une règle, un programme d'études élémentaires. Aussi, chaque évêque, chaque congrégation religieuse, a pleine liberté de suivre telle méthode qu'elle reconnaît plus appropriée aux circonstances des temps et plus conforme à la pratique des lieux, ou bien d'introduire un système qui lui soit tout à fait propre. Dans ce dernier cas, ce serait une nouveauté, jamais une injure aux autres évêques ou aux autres congrégations, bien *moins encore à l'Église*.

“L'Église n'a pas *imposé* l'usage des classiques païens, elle l'a *toléré*. Elle ne regardera donc pas comme une injure si on éloigne d'elle ce qui était en elle, mais qui ne venait pas d'elle. L'usage des classiques païens *fut imposé par les exigences du siècle, et à grand regret adopté par les pasteurs spirituels*. Que ne fit pas saint Charles pour exclure du programme d'études de son séminaire les auteurs païens ? Par une prudente condescendance, il dut cependant *tolérer* qu'on les y introduisit ”.

On sait en effet que la crainte, hélas ! trop fondée, de voir la jeunesse milanaise prendre le chemin des universités et des gymnases protestants, où régnaient Homère et Virgile, contraignit saint Charles à modifier son premier plan.

Le Père Cérino termine en disant :

“Pour conclure je dirai à Votre Révérence que, suivant ma manière de voir, elle peut sans inquiétude, sans difficulté ou inconvénient soutenir sa thèse, **laquelle seconde les vues de l'Église, loin de les contrarier** ”.

Voilà ce qui peut s'appeler un témoignage fort explicite en faveur de la thèse ; il part de haut comme on voit, et de toute son autorité il confirme l'interprétation qu'a donné Mgr Gaume aux paroles des Saints Pères, aux actes solennels de l'Église dans les conciles de Trente et de Latran.

Mais voici bien autre chose ; une voix part encore de plus haut et parle absolument dans le même sens que celle que nous venons d'entendre. C'est à décourager tous les représentants des vieilleseries païennes. En réponse à une lettre de S. E. **le Cardinal Gousset**, partisan *zélé* du plan d'études de Mgr Gaume et qui l'a même adopté pour tous les séminaires de son diocèse, comme nous le verrons tout à l'heure, **le cardinal Antonelli** écrivait de Rome le 30 Juillet 1852 :

“Éminentissime et Révérendissime Seigneur, outre le grand prix que j'ai coutume d'attacher aux communications de Votre Éminence, celle que vous avez adressée, sous le pli du 13 du courant, à propos de la fâcheuse divergence qui s'est récemment élevée en France, sur le choix des livres pour l'enseignement littéraire, a une extrême importance.

“La parfaite connaissance, que l'on a de la sagesse et du profond discernement qui distinguent votre Éminence, était déjà une raison plus que suffisante de compter sur la justesse et l'étendue de vos vues dans *l'appréciation* de la susdite controverse. Cette assurance, conçue d'avance, et que *le Saint Père, à bon droit, partageait avec moi a été parfaitement confirmée*.

“ (...) En applaudissant hautement à l'intérêt que Votre Éminence a attaché à

cette affaire, et qu'elle a fait servir avec un zèle et une sagesse admirables à atteindre un but *pleinement conforme aux vues du Saint Siège*, je suis heureux de vous offrir en même temps l'assurance du profond respect avec lequel je vous baise humblement les mains”.

L'année suivante, **1858**, la thèse de Mgr Gaume recevait de Rome l'approbation la plus encourageante, bien qu'implicite, par la confirmation de tous les **actes et décrets du concile d'Amiens**, tenu le 10 janvier de cette année sous la présidence de S. E. le Cardinal Gousset. Voici les décrets de ce concile **relatifs à l'éducation**. La citation est longue, mais comme le concile parle d'or, je crois qu'on la lira avec un sensible plaisir.

“Voici quel est le principe fondamental qui doit présider au régime des écoles ; le but de l'Éducation est de former les jeunes gens à la vie chrétienne surtout, et en même temps à la vie civile et aux sciences qui s'y rapportent. Les collèges, qui sont pour les enfants comme une seconde famille, ne doivent pas satisfaire moins parfaitement à ce devoir que l'éducation domestique à laquelle ils suppléent.

“Pour que les écoles soient vraiment dirigées vers cette fin, il *ne suffit pas* que les jeunes gens assistent aux instructions religieuses qui leur transmettent la *connaissance des vérités surnaturelles*, mais il est nécessaire en outre que les *sciences naturelles qu'ils apprennent dans les classes non seulement ne nuisent pas à la culture chrétienne des esprits, mais lui servent et en dépendent, de sorte que la religion soit comme une âme qui donne le mouvement à la masse des études et se répande dans tout le corps de l'enseignement.*

“Cet ordre a dû sans doute être toujours suivi dans l'éducation de la jeunesse, mais les conditions du temps présent *l'exigent plus strictement encore*, car il n'est rien que l'éducation ne doive tenter pour rendre les jeunes gens fermes et robustes dans la foi, puisqu'au sortir des écoles ils sont entourés de tous côtés par les séductions et les assauts des mauvaises doctrines.

“Dans cette organisation chrétienne des études, il faut porter une attention spéciale sur trois grandes parties de l'enseignement qui embrassent les *lettres, l'histoire et la philosophie*. Leur sage direction dépend d'une vérité que les professeurs doivent méditer avant tout, et sur, laquelle roule toute éducation chrétienne, savoir que **l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, quoique essentiellement distincts, sont tellement unis chez les chrétiens, que, par suite de cette union, l'ordre naturel reçoit de l'autre des lumières supérieures, qui le pénètrent et le perfectionnent de diverses manières**”.

“Ainsi, dès le début, nous voyons les Pères du concile désapprouver cette séparation qui, cependant, fait le fond, la base et l'essence de toute la philosophie actuellement enseignée. En effet, on fait une profession ouverte de n'enseigner en philosophie que *ce qui peut être découvert par les seules forces de la Raison*.

“Les Pères du concile continuent en disant : "Et d'abord, *dans la littérature*, on voit briller les éléments du *beau naturel*, que le génie de l'homme perçoit et élabore par ses propres forces. Ce genre de beauté se fait remarquer dans un grand nombre d'ouvrages païens, où il consiste, en grande partie, dans un soin exquis de la forme et

dans un art merveilleux. (Remarquons ici en passant que le *beau naturel*, que les Pères du concile reconnaissent exister dans un grand nombre d'ouvrages païens, est surtout le *beau* de la forme ; ils ne préconisent pas les idées que revêtent ces belles formes). Mais après que l'Évangile eut éclairé et échauffé les âmes, lorsqu'il eut ouvert à l'intelligence et au cœur de l'homme des régions plus hautes et de plus vastes espaces, on voit apparaître un nouvel ordre de *beauté surnaturelle*, qui, plus sublime en soi, perfectionne la substance de l'autre ordre, et, tout en recevant les formes du *beau naturel*, produit néanmoins *une expression qui lui est propre*, comme le prouvent une foule de livres, de poèmes et de discours, dans lesquels éclate la majesté du génie chrétien. Les professeurs ne doivent donc pas expliquer les monuments de la *littérature païenne* sans exposer aussi les principes et les modèles de la *littérature chrétienne*, en ayant soin de bien faire remarquer l'influence des éléments qui lui sont propres.

"Il faut en dire autant de *l'histoire*. On retrouve chez tous les peuples les *éléments naturels* de la société civile, savoir : la famille, le mariage, les relations des parents et des enfants, la distinction des riches et des pauvres, les droits publics et privés, le pouvoir et l'obéissance, et tout ce qui dérive de cet ordre de choses. Mais il est évident que chez les peuples éclairés *par la lumière surnaturelle* de l'Évangile, ces termes ont une signification, à certains égards, différente de celle qu'ils avaient dans les ténèbres du paganisme, et que la notion chrétienne de ces éléments sociaux, non seulement diffère beaucoup *des idées corrompues* qui dominaient chez les païens, mais aussi qu'elle est bien supérieure aux notions même justes qu'ils pouvaient concevoir *par la seule lumière naturelle*. D'où il suit que les principes de la société civile, élaborés et comme transformés par la vertu de la révélation évangélique, ont été élevés à un degré supérieur de dignité et d'excellence. Que les professeurs d'histoire n'épargnent donc aucun soin pour faire saisir graduellement à leurs élèves cette union des éléments naturels et de l'élément surnaturel, ainsi que les merveilleux effets qu'elle a produits."²⁰ »

Au regard de tous ces témoignages à la fois du Magistère de l'Église et des personnages catholiques les plus éminents de cette époque, au regard de notre propre connaissance des ouvrages si érudits de Mgr Gaume²¹, nous trouvons particulièrement choquant de traiter ainsi Mgr Gaume de « profondément ignorant ». Car cette accusation retombe logiquement sur ceux qui ont dit le contraire : Grégoire XVI, Pie IX, le Cal Gousset, un grand nombre de prélats, Donoso Cortès, Louis Veuillot²² et bien d'autres. Nous laissons donc juge le lecteur de la valeur d'une telle appréciation.

Voici donc réfuté cette première accusation ridicule que Mgr Gaume serait

²⁰ Abbé Pelletier, *MGR GAUME, SA THÈSE ET SES DÉFENSEURS, les classiques chrétiens et les classiques païens dans l'enseignement*, 35 p. 5 €

²¹ La multitude des références en note dans les ouvrages de Mgr Gaume, montre qu'il avait une parfaite connaissance de la Sainte Écriture, des Pères de l'Église, des auteurs païens, de Saint Thomas d'Aquin et de Saint Alphonse de Liguori. De plus il maîtrisait parfaitement le latin, l'italien et l'espagnol et connaissait le grec. On aimerait bien avoir des prêtres aussi savant, que certains osent qualifier de profondément ignorant !

²² L'épouse de Louis Veuillot était la nièce de Mgr Gaume.

profondément ignorant.

* * *

Abordons maintenant l'accusation de « relent de traditionalisme et de fidéisme » contre Mgr Gaume de la part de M. l'abbé Belmont, petite phrase regrettable qui vient déprécier un auteur pourtant si clairvoyant. Essayons d'expliquer au lecteur de quoi il s'agit, et d'où vient de la part de M. l'abbé Belmont une telle idée. Nous allons voir que cette accusation est dénuée de fondement, et que ceux qui la soutiennent devraient se demander *a contrario* s'ils ne sont pas atteints d'une sorte de semi-rationalisme.

Le père Hugon résume bien le traditionalisme et le fidéisme :

« Le *Traditionalisme* enfin est directement atteint. On sait qu'il y a trois degrés dans cette erreur : les fidéistes, avec Huet, prétendent que la raison sans la foi est frappée d'impuissance absolue d'autres avec Bonnetty et Ventura, disent que, si la raison peut arriver à certaines vérités de l'ordre sensible et physique, elle ne saurait s'élever jusqu'à Dieu sans le secours de la foi, au moins de la foi humaine ; enfin Ubaghs et son école requièrent l'institution de la société ; et, en dernière analyse, la révélation. La première forme est hérétique, la seconde forme est pour le moins voisine de l'hérésie, la troisième est pour le moins erronée. »

Or Mgr Gaume dans son livre *Du Catholicisme dans l'éducation* affirme bien :

« Il est bien vrai, suivant le concile de Trente, que par la chute originelle, la volonté n'a pas été anéantie, mais seulement brisée et affaiblie, *fracta* et *debilitata* ; qu'ainsi l'homme peut, sans le secours de la révélation évangélique, connaître quelques vérités, comme il peut, sans la grâce, pratiquer quelque bien dans l'ordre naturel. »

Il n'est donc en rien traditionaliste ou fidéiste. Par contre il dit aussi dans le même ouvrage :

« Mais pour donner à l'homme **l'intelligence de lui-même et de la création**, quelle doit-être la philosophie ? À cette question il n'y a pas deux réponses possibles : la philosophie doit être fille respectueuse de la foi. En effet, être contingent, l'homme n'a pas plus la vérité en lui que la vie ; il la reçoit ; or, il ne peut la recevoir que par la foi à l'enseignement primordial donné par les parents et qui vient originellement de Dieu. Un certain nombre de vérités premières, indémonstrables, admises de confiance sur la parole de l'autorité, telle est donc, dans toutes les hypothèses imaginables, la base nécessaire de toute philosophie. »

D'ailleurs, le père Hugon précise bien :

« Le concile du Vatican tout en retenant ces titre par lesquels l'Écriture désigne le vrai Dieu, **n'entendait pas définir, cependant, que la raison arrive par ses seules**

forces à démontrer le dogme complet de la création, que Dieu a tiré toutes choses du néant. »

Et cette approche de la philosophie a été reprise par les Pères du concile d'Amiens présidé par le Cal Gousset (il est le père spirituel de Mgr Gaume). N'oublions pas qu'à ce concile l'erreur du *Traditionalisme* a été également dénoncée, et que vu le nombre de détracteurs qu'avait Mgr Gaume, ils n'auraient pas manqué de le faire accuser de traditionalisme ou de fidéisme. Mais lisons plutôt :

« Quant à la **philosophie**, (redoublons ici d'attention) il y a sans doute dans les écoles catholiques, plusieurs éléments que les forces de l'esprit humain ont fourni même aux philosophes païens ; mais il y en a d'autres qui ne dérivent pas de cette unique source. Il *est* très faux de dire que l'enseignement de la philosophie soit chez nous le *produit de la seule raison naturelle*.

« Car les professeurs ont, dans la doctrine catholique, une règle qui leur indique les thèses à rejeter, et qui les avertit en outre que tel ou tel raisonnement renferme quelque chose de vicieux, par cela même qu'il conduit à des conclusions *contraires aux dogmes*. De là vient que, dans les écoles catholiques, il y a *un* parfait et solide accord sur plusieurs vérités démontrées par des arguments philosophiques, vérités sur lesquelles on ne trouve que le doute ou les plus grandes discussions dans les écoles auxquelles *la lumière de la foi ne sert pas de flambeau*. **Ceux donc qui soutiendraient que les leçons de philosophie dans les collèges catholiques doivent être faites de telle sorte qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle, rêveraient une abstraction purement fictive**, ou, si cette abstraction avait réellement lieu, les enseignements philosophiques, perdant l'unité qu'il y a dans nos écoles, *s'égareraient à la suite de doctrines diverses et étrangères*, et le plus souvent *se laisseraient emporter à tout vent de doctrine*, comme il arrive dans les écoles qui sont en dehors de notre influence.

« **Il y a plusieurs notions sur Dieu et Ses attributs, sur l'origine de l'univers, la Providence, la religion, les vertus, la fin de l'homme, que les philosophes chrétiens, après qu'ils les ont apprises de la révélation, prouvent par leurs arguments, mais qui n'ont pas été inventées par la philosophie humaine.**

« (...) **La philosophie, étant donc unie de plusieurs manières avec la lumière surnaturelle de la Révélation**, étant dirigée, vivifiée et agrandie par elle, on livrerait l'esprit des jeunes gens à une bien *dangereuse illusion sur les forces de la Raison*, si leur enseignement était conçu de telle sorte dans nos écoles qu'ils *pussent attribuer à l'opération de la Raison seule*, la droite méthode, le progrès et la perfection de l'enseignement philosophique. Les professeurs doivent donc leur faire comprendre que cette science, à divers égards, n'est pas chez nous celle qu'un philosophe formerait *en employant le seul secours de l'esprit humain* ; mais celle que la théologie, fondée sur la Révélation, **éclaire, régularise et complète** ».

On le voit, les rapports entre la foi et la philosophie ainsi exposés par le concile

d'Amiens sont en tout conformes à ce que Mgr Gaume expose sur cette question. Faudra-t-il accuser également le concile d'Amiens ratifié par Rome de « relent de traditionalisme et de fidéisme » ?

L'éminent Cal Pie s'est magnifiquement exprimé sur cette question, et le lecteur constatera la même doctrine :

« L'histoire est le flambeau de la philosophie. En effet, si la philosophie se sépare des faits, si elle met de côté l'histoire réelle de l'humanité ; elle risque de n'avoir rien de positif et de séjourner éternellement dans la région nuageuse des hypothèses, très voisine de celle des chimères. Or, cela étant, comment peut-il être philosophique d'interdire à la raison du philosophe d'aborder ces grandes questions historiques qui touchent à tous les points culminants des affaires humaines : l'homme a-t-il été laissé, a-t-il même été créé dans l'état de pure nature ? Dieu a-t-il parlé aux hommes ? Dieu est-il venu sur la terre ?... On comprend l'importance immense de ces questions historiques pour le philosophe. »

« Or quoi de plus intime et de plus personnel pour l'humanité que de savoir si son état actuel et réel est ou n'est pas l'état de pure raison et de pure nature ? »

« Et cette même philosophie se retranchera éternellement dans ce qui n'est point, dans ce qui historiquement n'a jamais été un fait réel, mais dans ce qui est simplement une hypothèse et une possibilité, je veux dire, l'état de raison pure ou de pure nature. En vérité, la philosophie peut-elle s'anéantir et s'exterminer plus radicalement elle-même, à moins qu'elle ne prétende qu'il est de son essence de demeurer dans les hypothèses et de n'avoir rien de commun avec les choses positives ? »²³

« Sans doute la philosophie et la théologie sont des sciences distinctes ; **mais, autre chose est la distinction, autre chose est la séparation**, l'opposition, l'incompatibilité. La philosophie diffère de la théologie, comme la raison diffère de la foi, comme la nature diffère de la grâce. De même que la foi ne s'impose pas partout à la raison et qu'il y a un certain exercice possible et réel des facultés naturelles sans l'intervention de la grâce, de même, il y a un certain ordre de sciences humaines qui peuvent exister et se développer sans le secours direct de la doctrine révélée. Ce principe n'a rien d'étonnant et il doit être accepté de tout le monde. **Mais d'imaginer et de construire un système général, un cours complet de philosophie qui se termine si exclusivement dans la sphère de la nature et si rigoureusement en de- hors de toute relation avec l'ordre surnaturel... : ce procédé quel qu'il soit et quelques autres qualifications qu'on doive lui donner, non seulement n'est pas chrétien, ..., mais il n'est même pas philosophique, parce qu'il n'est pas conforme à la raison même naturelle de l'homme.** Saint Thomas d'Aquin l'a dit avec un à propos merveilleux : « la foi, il est vrai, n'est pas un apanage de la nature humaine, mais il est dans la nature humaine que l'âme de l'homme ne répugne pas à l'action intérieure de la grâce, ni à la prédication extérieure de la vérité ; c'est pourquoi, sous ce rapport, l'infidélité est contre nature²⁴. »

« Chaque fois qu'on vous présentera, Messieurs, un livre quelconque de philosophie

²³ Œuvres complètes du Cardinal Pie, T. III, p. 158. Disponibles aux ESR.

²⁴ Somme Théologique II, IIae, q. 10, art. 1, ad 1

s'annonçant comme un cours complet de philosophie d'après les seules lumières naturelles, soyez assurés de constater bientôt deux choses : premièrement d'immenses lacunes dans ce cours complet, et secondement des traces manifestes de religion révélée dans ce livre de pure raison. »²⁵

« Encore une fois rappelons-nous que **les actes et décrets du Concile d'Amiens doivent être reconnus exempts d'erreur, puisqu'ils ont été examinés et révisés par Rome**, avec toute la maturité et gravité ordinaire en pareille circonstance. Grâce donc aux Pères du concile d'Amiens, la cause des classiques chrétiens est gagnée *sans exclusion complète des classiques païens*, et sans aucun détriment pour la perfection des études littéraires. Ce résultat est le seul qu'ait ambitionné Mgr Gaume.

Outre ces approbations si solennelles et qui émanent de l'autorité la plus haute et la plus compétente en pareille matière, Mgr Gaume a encore reçu toutes celles des intelligences d'élite qui, comme M. Alberdingk Thym, le grand catholique de Hollande, l'immortel Pugin et le pieux lord Philipps, en Angleterre, le célèbre publiciste baron Moy de Sens, le docteur Reithmeier, en Allemagne, Donoso Cortès, en Espagne, Louis Veillot et Montalembert, en France, l'abbé Martinet, le R. P. Ventura et tant d'autres l'ont honoré de toutes leurs sympathies et encouragé de tous leurs efforts dans sa lutte contre le paganisme dans l'éducation.

Les paroles de **Donoso Cortès** sont trop remarquables pour ne pas être citées. Il écrivait à Mgr Gaume, le 25 avril 1851, la lettre suivante :

“Mon *cher* ami, votre ouvrage, *le Ver Rongeur*, est excellent. Il *n'y* a que deux systèmes possibles d'éducation : le chrétien et le païen. La restauration du dernier nous a conduits à l'abîme dans lequel nous sommes, et *nous* n'en sortirons certainement que par la restauration du premier. *Cela veut dire que je suis complètement d'accord avec vous*. Il faut que votre ouvrage soit publié et répandu. L'exécution répond au but : vous êtes toujours clair, logique, perspicace, et personne jusqu'ici n'a mis si décidément le doigt dans la plaie”.

Et cette autre lettre qu'écrivait à Mgr Gaume, le 6 décembre 1857, un des plus nobles enfants de l'Angleterre, pourrions-nous la passer sous silence ? Impossible, dut-on nous accuser de citer trop souvent ; voici ce qu'on y lit à propos de **La Révolution**, récent ouvrage de Mgr Gaume, en douze volumes, qui est le magnifique développement de la thèse soutenue dans le *Ver Rongeur*, et d'où, M. le Rédacteur du *Courrier du Canada* a extrait les belles pages qui font connaître les causes de la Révolution française :

“Laissez moi vous dire une parole sur votre œuvre. Ayez courage, mon cher ami. Dieu, je pense, vous a suscité, comme Jean-Baptiste dans l'esprit d'Elie, pour préparer les voies du Seigneur et prêcher la pénitence à toutes les nations chrétiennes qui ont offensé Dieu en beaucoup de choses, mais surtout, et avant tout, par ce péché abominable d'avoir restauré le damnable art païen en couvrant l'Europe des exécrables représentations de la mythologie idolâtrique des païens, et en étudiant plus

²⁵ Ibidem, page 162-163

les ouvrages des auteurs païens que ceux des auteurs illuminés de l'esprit de Dieu et des sublimes vérités de son Église catholique. Votre glorieux ouvrage a levé l'étendard. Déjà ce livre a eu un immense retentissement dans toute la chrétienté, ici, en Angleterre surtout. J'ai entendu un des premiers ministres de la Reine dire en propres termes : *Oui, M. Gaume a mille fois raison ; et si le catholicisme est vrai, nul Homme ne peut contester sa thèse.*

“Même dans nos grandes universités d'Oxford et de Cambridge, les hommes les plus éminents commencent à voir et à proclamer que vous êtes *logique, que vous avez raison*, que ce que vous dites est incontestable. Que vous rencontriez une grande opposition, c'est tout naturel. L'orgueil des hommes en est la cause ; ils n'aiment pas à fléchir tout d'un coup. Il est difficile de chasser le démon qui a si longtemps possédé l'esprit public des nations chrétiennes. Et aussi, Dieu, je pense, permet cette opposition afin de faire éclater davantage la *logique de votre argument*, et afin que tous ceux qui travaillent pour cette grande réforme s'affermissent dans l'humilité et dans le sentiment de leur propre néant”.

“J'ai fait lire *La Révolution*, dit encore à Mgr Gaume un savant théologien de Rome, à l'un de vos plus chauds adversaires. En me la remettant il m'a dit : La négation n'est plus possible, la démonstration est mathématique”.

Ajoutons que les journaux de toutes les parties de l'Europe, les mieux inspirés et qui ont toujours été les organes les plus accrédités de la presse catholique se sont empressés d'annoncer *La Révolution* de Mgr Gaume, d'en rendre le compte le plus avantageux, et surtout, ils ont conjuré tous les hommes sérieusement préoccupés du mal actuel et des dangers de l'avenir, de méditer cet ouvrage.

En France, le *Messenger du Midi*, la *Bretagne*, le *Messenger de l'Ouest*, l'*Univers*, ont consacré à **La Révolution** plusieurs articles très remarquables. La *Sentinelle du Jura* s'exprime ainsi :

“Dans notre numéro du 23 novembre, 1857, nous avons annoncé l'ouvrage de Mgr Gaume, *LA RÉVOLUTION, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, en promettant d'en rendre compte.

“Il n'y a pas aujourd'hui deux questions en Europe, il n'y en a qu'une : c'est la question révolutionnaire. L'avenir appartiendra-t-il oui ou non, à la Révolution ? Tout est là. Poser une semblable question, c'est en montrer l'importance. Mais comment l'Europe est-elle arrivée dans ce défilé redoutable, où d'un instant à l'autre elle peut périr ? Cette situation extrême n'est pas l'œuvre d'un jour. Ce qui est, émane de ce qui fut. Nous sommes fils de nos pères, et nous portons le poids de leur héritage. Cela dit assez que l'histoire généalogique du mal actuel est d'une importance capitale.

“Or personne, à notre connaissance, n'a sondé cette question avec plus de pénétration et de profondeur que le célèbre auteur de *La Révolution* ; personne n'a mis au service d'une raison supérieure une érudition plus abondante et plus sûre. À proprement parler, ce n'est pas Mgr Gaume qui raisonne, c'est l'histoire qui parle. Les raisonnements sont des faits. Ou ne pas lire l'ouvrage, ou se soumettre ; car si rien

n'est éloquent comme un chiffre, rien n'est brutal comme un fait : et ici il y en a des milliers. Mais comment ne pas lire ; c'est-à-dire comment rester indifférent à la question révolutionnaire ? Qui donc n'est pas intéressé à connaître l'origine et la nature de cette puissance formidable qui menace également le trône des rois et la borne des champs, le coffre-fort du capitaliste et la caisse d'épargne de l'ouvrier ?

“N'avons-nous pas quelque chose à faire pour remédier au mal ? et si nous avons quelque chose à faire, quel est ce quelque chose ?

“À quiconque veut avoir la réponse à ces questions capitales, nous conseillons la lecture des ouvrages de Mgr Gaume. Nous la conseillons aux personnes qui désirent avoir la clef des événements contemporains, si étranges, si complexes, quelquefois si effrayants et toujours si mystérieux par la rapidité même avec laquelle ils s'accomplissent, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre religieux”.

Le plus courageux comme le plus distingué défenseur de la Religion et de l'Église en Piémont, *l'Armonia* s'exprime ainsi :

“Qui ne connaît Mgr Gaume et l'ouvrage intitulé le *Ver rongeur des sociétés modernes*, qui a fait tant de bruit en Europe ? Cet illustre écrivain, fortement convaincu que le mal actuel vient de l'élément païen, réintroduit par la Renaissance au sein des sociétés chrétiennes, a entrepris de le prouver dans un ouvrage intitulé *La Révolution*. Il ne discute pas, il raconte. Les volumes parus sont on ne peut plus graves, riches de faits et de témoignages, et méritent une sérieuse attention. On s'est trop habitué à juger un ouvrage par le nom qu'il porte. Cela n'est ni poli ni équitable. *Il faut d'abord lire et ensuite prononcer*, en opposant les faits aux faits, les documents aux documents. La patiente Germanie, qui étudie sérieusement, s'est empressée de s'appropriier l'ouvrage de Mgr Gaume *en le traduisant en allemand*. Ce serait rendre un grand service à l'Italie que de le traduire dans notre langue”. Cet article est du 15 novembre 1856.

Le *Bien Public* de Gand et la *Régénération*, qui dans la noble Espagne se dévoue au *triomphe pratique* du catholicisme, parlent de *La Révolution* absolument dans le même sens que *l'Armonia*.

Enfin les suffrages les plus illustres et qui portent comme un cachet d'autorité viennent confirmer et corroborer tous les autres. Les princes de l'Église, les prélats n'ont, comme les laïques pieux et éclairés qu'une voix pour préconiser les œuvres de l'immortel Mgr Gaume sur le Paganisme dans l'Éducation et débordé sur les sociétés modernes.

Le 25 janvier 1857, S. E. le cardinal prince Altieri lui adressait de Rome la lettre suivante :

“Monseigneur, j'ai lu avec une inexprimable satisfaction votre excellent ouvrage intitulé *La Révolution*. J'y ai trouvé le développement des idées *fort justes et fort sages* qui, appuyées sur le témoignage de faits irrécusables, jettent une immense lumière sur une thèse jusqu'ici très peu considérée, et dont on ne peut cependant contester l'évidence sans se mettre en opposition avec la vérité la plus manifeste, et sans compromettre l'avenir religieux de la société humaine.

“Tous ceux, qui désirent voir éloigner les effrayants dangers qui de toutes parts

nous menacent, espèrent que vous continuerez à travailler toujours avec le même zèle pour la défense et la propagation d'une réforme de l'instruction de la jeunesse, réforme éminemment utile à la religion et à la véritable civilisation".

S. E. le cardinal Gousset, écrivait à Mgr Gaume, en date du 2 juin 1852 :

“N’ayant pas été tout à fait étranger à la publication du *Ver rongeur des sociétés modernes*, je n’ai pu être insensible aux attaques violentes dont vous avez été l’objet à l’occasion de cet ouvrage. On ne peut vous accuser d’avoir émis des opinions *exagérées, absurdes, irrespectueuses envers l’Église et capables de troubler les consciences*, etc., **sans faire retomber une accusation aussi grave sur ceux qui en approuvant votre livre d’une manière ou d’une autre, comme je l’ai fait moi-même, se seraient rendus solidaires des erreurs qu’on vous reproche.** Néanmoins, comme le procès me paraît suffisamment établi, et que vos Lettres à Monseigneur l’Évêque d’Orléans ne laissent rien à désirer pour le *fond* et pour la *forme*, je n’entrerai pas dans la discussion ; je préfère mettre la main à l’œuvre *en adoptant incessamment*, pour les petits séminaires de mon diocèse, le plan d’éducation que vous proposez”²⁶. »²⁷

En conclusion nous tenons à dire que les œuvres de Mgr Gaume continuent leur action évangélisatrice par la diffusion que les éditions Saint-Remi en assurent, Dieu soit loué ! Puisse notre contradicteur lire et nous aider à diffuser les ouvrages d’un si grand, si savant²⁸ et si brillant défenseur de la foi, mort en odeur de sainteté, il y trouverait une richesse que nous pensons fort utile à la fécondité de son sacerdoce.

III.

Répondons pour finir aux propos de M. l’abbé Belmont sur la question de la mission divine de la France.²⁹

Nous répondrons ici succinctement car nous avons déjà largement exposé tout les

²⁶ Les *Lettres de Mgr Gaume à Mgr Dupanloup* sont véritablement admirables pour le *fond* et pour la *forme*. Elles sont peut être plus concluantes encore que le *Ver Rongeur*. Nous exhortons fort tous ceux qui s’intéressent à la question à se procurer ce charmant petit volume.

²⁷ Abbé Pelletier : *MGR GAUME, SA THÈSE ET SES DÉFENSEURS, les classiques chrétiens et les classiques payens dans l’enseignement*, 35 p. 5 €

²⁸ Notons par exemple que Mgr Gaume maîtrisait parfaitement le latin, connaissait le grec, et maîtrisait l’italien et l’espagnol comme l’atteste ses ouvrages (*Horloge de la Passion* de St Alphonse traduit de l’italien au français, sa correspondance en espagnol avec Donoso Cortès).

²⁹ « Je méprise les conceptions caricaturales de la sainteté de sainte Jeanne d’Arc, que ce soit façon troisième république ou autre, oui ; et je méprise un nationalisme pseudo-surnaturel fort répandu qui, en définitive, veut attribuer à la France une *mission* qui usurpe pour un quart celle de l’Église catholique, et qui trois quarts est celle de tout pouvoir politique. D’une part, c’est tomber dans *le fond de l’erreur* dénoncée par Pie XII dans son message de Noël 1954 ; d’autre part, c’est conduire au naturalisme puisque cela revient en pratique à affirmer que le règne de Jésus-Christ n’est pas l’affaire des gouvernements des différents pays, puisque c’est la France qui en est chargée. » Abbé Belmont, NDLSE n°269.

arguments qui expliquent cette mission divine dans le n°1 de *La Voix des Francs Catholiques*³⁰.

Disons simplement qu'il est ridicule de séparer la mission de la France, et des autres nations chrétiennes d'ailleurs, de celle de l'Église, car c'est une seule et même chose. En effet c'est l'Église qui sacre les rois et leur donne leur mission, c'est l'union du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Si on parle de mission *divine* de la France c'est parce que celle-ci a été fondée par un acte divin miraculeux qui est celui du miracle de la Sainte Ampoule, ce dont aucune autre nation n'a pu bénéficier. Huile miraculeuse qui a servi à sacrer la plupart des rois de France pour qu'ils accomplissent leur mission signifiée dans le testament de saint Remy et dans le rituel du sacre.

Puisque Don Guéranger est tant apprécié par M. l'abbé Belmont, et à juste titre, nous lui suggérons donc de méditer ce que ce saint moine disait à ce sujet :

« Contemporain et survivant de la plupart d'entre eux, leur émule en éloquence, en noblesse, en sainteté, Remi sembla les personnifier tous en cette nuit de Noël qu'avaient appelée tant d'aspirations, de supplications, de souffrances. Au baptistère de Sainte-Marie de Reims, naissait à Dieu notre nation ; **comme autrefois au Jourdain la colombe était vue sur les eaux, honorant non plus le baptême du Fils unique du Père, mais celui de la fille aînée de son Église : largesse du ciel, elle apportait l'ampoule sainte contenant le chrême dont l'onction devait faire de nos rois dans la suite des âges les plus dignes entre les rois de la terre**³¹. » (*L'Année Liturgique*³², à la vie de saint Remy).

Quant à ceux qui osent nier l'authenticité du miracle de la sainte ampoule en affirmant qu'il n'y a que le texte d'Hincmar deux siècles après le fait qui le rapporte, nous répondons que cela est faux. Il existe deux documents contemporains de l'événement. Une lettre du pape à Saint Remy et une lettre de saint Grégoire de Tours. Bien qu'ils ne décrivent pas directement le fait, de ce qu'ils disent on peut le déduire :

Il affirme qu'il se passa alors quelque chose de surnaturel : car, dit-il, : « Le temple du baptistère fut rempli d'une *odeur divine*, et Dieu accorda une telle grâce aux assistants, qu'ils se crurent transportés *au milieu des parfums du paradis*³³. » Il y a bien ici quelque chose de miraculeux, une manifestation quelconque de la Divinité.

Mais, de ce que saint Grégoire de Tours ne parle pas directement de l'événement que nous discutons, on ne peut conclure qu'il n'a point existé.

Saint Grégoire de Tours a dit que Dieu « *accorda une telle grâce aux assistants, qu'ils se crurent transportés au milieu des parfums du paradis* » ; et voici que le Souverain-Pontife, écrivant à saint Remi, pour le féliciter de la sage direction qu'il avait donnée au roi très-chrétien, reconnaît « *que les miracles qui eurent lieu à son baptême, pourraient être comparés à ceux*

³⁰ Disponible en ligne sur notre site internet.

³¹ MATTH. PARIS. ad ann. 1257 : Archiepiscopus Remensis qui Regem Francorum cœlesti consecrat chrismate (quapropter Rex Francorum Regum censetur dignissimus) est omnium Franciæ Parium primus et excellentissimus.

³² Disponible aux ESR comme la plupart des œuvres de Don Guéranger.

³³ Livre II, chap. 31. Au dire des théologiens, il y a là tous les signes d'une manifestation divine.

*des Apôtres eux-mêmes*³⁴. » Or, quels sont ces miracles ? Ne s'agit-il pas évidemment de celui de la sainte ampoule³⁵ ?

Sainte Jehanne a été envoyée de Dieu pour faire sacrer à Reims l'oint de Dieu, avec le Saint-Chrême mêlé à l'huile de la Sainte Ampoule, afin de réaffirmer que Jésus-Christ est Roy de France à un titre spécial. Elle est comparée par la liturgie à Judith (ou à Déborah) de l'Ancien Testament, qui sauva in extremis la tribu de Juda. De même Sainte Jehanne sauva in extremis "la nouvelle tribu de Juda", pour reprendre l'expression de Grégoire IX.

Il nous plait aussi d'ajouter cette pratique liturgique de l'Église pour sacrer les rois chrétiens, qui n'est pas une petite preuve, mais une véritable confirmation de ce que nous défendons : « Le roi de France était sacré avec le Saint-Chrême, la plus noble des Huiles Saintes, celle qui est employée au sacre des évêques. Lorsque d'autres rois demandèrent à l'Église de les sacrer eux aussi, elle ne voulut leur appliquer que l'Huile des catéchumènes. **Le sacre de la Sainte-Ampoule donnait au roi de France la prééminence sur tous les autres rois, prééminence reconnue et acceptée.** »³⁶ Quel sens la Sainte Église entend donner à cette pratique, sinon le même sens que le pape Saint Grégoire le Grand donnait lui-même : le sacre « le plaçait autant au dessus des autres monarques que les autres monarques étaient eux-mêmes au dessus des particuliers ».

Ce n'est pas parce que les rois de France ont cette prééminence *pour la défense de l'Église* que les autres nations chrétiennes n'ont pas à faire régner Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est absurde de conclure ainsi.

Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage remarquable de l'abbé Joseph Lemann : *LA DAME DES NATIONS, dans l'Europe Catholique*, disponible aux éditions Saint-Remi, où le rôle que chaque nation de la chrétienté a joué dans l'histoire est largement détaillé.

* * *

M. l'abbé Belmont sur son site, essaie de réfuter le sermon d'un de ses confrères sur le problème du vote. La place nous manque, mais nous y répondrons dans un prochain numéro de *La Voix des Francs*.

Conclusion

C'est une bonne chose que M. l'abbé Belmont ait pu exposer sa position doctrinale pour essayer de justifier son recours à cet évêque conciliaire, car ainsi les fidèles seront avertis de ses orientations, et nous espérons que d'autres prêtres réagiront.

³⁴ V. Baronius, tome IX, an. 514, ch. XVI.

³⁵ On se reportera avec fruit à l'ouvrage *SAINTE CLOTILDE ET LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA NATION & MONARCHIE FRANÇAISE*, R. P. FR. GAY, S. M. (1867), réédité aux ESR.

³⁶ *La Mission Posthume de la Bienheureuse Jeanne d'Arc*, Mgr Delassus, Ed Saint-Remi 1998, p. 155

Nous regrettons en revanche ce dérapage sur Mgr Gaume et sur la mission divine de la France. Il dénote une certaine méconnaissance des sujets qui nous sont chers. M. l'abbé Belmont semble n'avoir pas lu grand chose de Mgr Gaume.

Jeter un blâme immérité sur les éditions Saint-Rémi qui ont un catalogue d'auteurs catholiques les plus respectables, est un manque de prudence, qui risque de détourner les fidèles d'auteurs approuvés par le Magistère de l'Église comme des champions de la cause catholique.

Nous incitons nos lecteurs à prier pour lui, mais aussi pour tous nos prêtres. Nous pensons qu'ils ont beaucoup à apprendre de tous ces nombreux champions du catholicisme redécouverts et diffusés par les Éditions Saint-Rémi.

Nous recommandons l'apostolat de notre maison d'édition à vos prières³⁷.

Ad majorem Dei gloriam !

Bruno Saglio

³⁷ En particulier un jeune homme venant d'une famille athée qui à la suite de bonnes lectures de nos éditions nous a demandé comment recevoir le baptême : « Je suis certain qu'il FAUT que je me fasse baptiser, seulement quelque chose me dit de ne pas me rendre dans n'importe quelle paroisse... En effet, où est l'Église aujourd'hui ? Je crois que le Concile Vatican II, missionnaire de l'œcuménisme avec comme dessein d'être un pion majeur à l'édification d'une religion mondiale, ne représente plus le corps du Christ... Je ne souhaite pas me faire baptiser par un prêtre apostat !! Jamais... Mais alors, sauriez-vous me conseiller un prêtre qui partage nos vues ? Un prêtre qui n'a pas renié l'Évangile ? Un prêtre qui ne s'accommode pas de la pensée maçonnique ? »
Nous l'avons orienté là où il faut.